

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Information aux familles

Dans chaque école, un PPMS est rédigé et fait l'objet d'un exercice de simulation. Ce plan prévoit la **procédure à suivre en cas de risques majeurs**.

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle (tempête, séisme, glissement de terrain, inondation ...), technologique (nuage toxique, radioactif, explosion ...) ou humaine, qui cause de graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens, et à l'environnement.

Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise. L'organisation des secours demande une importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à ce genre d'événements et doivent y être préparés pour pouvoir les affronter de la manière la plus appropriée.

Le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** permettra aux équipes éducatives :

- de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours.
- d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.

Le **PPMS a pour objectif d'assurer la protection des élèves** et prévoit :

- ▶ la mise à l'abri ou le confinement des élèves si le risque est extérieur (nuage toxique ...)
- ▶ l'évacuation des élèves si le risque est intérieur (incendie ...)

Les enfants seront mis à l'abri sous la surveillance des enseignants jusqu'à la fin de l'alerte.

POUR VOTRE SECURITE NE CHERCHEZ PAS A RECUPERER VOS ENFANTS.

Ils sont pris en charge et mis en sécurité. Vous risqueriez de mettre en jeu votre propre sécurité, celle de vos enfants, celle des autres enfants Votre présence ne pourrait qu'être source de gêne et de perturbation pour les services de secours.

Selon le danger, deux signaux d'alerte distincts sont utilisés : sonnerie d'alarme pour l'incendie et corne de brume pour le confinement.

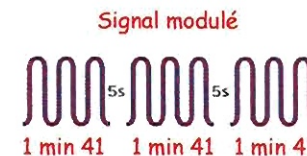
Nous demandons à tous les parents de prendre connaissance de la **note d'information des familles sur les bons réflexes** en cas d'accident majeur.

Gardez cette note à un endroit où vous pourrez la consulter en cas de réel danger et respectez les consignes données.

Le directeur et l'équipe enseignante

INFORMATION AUX FAMILLES

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR



Le signal national d'alerte est émis par des sirènes.
Il annonce l'approche ou la présence d'un danger (nuage toxique, tornade, ...).

N'allez pas sur les lieux du sinistre. Vous vous mettriez en danger.



Mettez vous à l'abri dans un local calfeutré
(portes et fenêtres fermées).



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



France Bleu Ile de France sur la bande FM **107.1 Mhz**
ou
France Inter en Grandes Ondes **164 Mhz**



N'allez pas chercher votre enfant à l'école.
Un plan de mise en sûreté a été mis en place dans son école. Les enseignants connaissent les consignes à suivre.

Ne téléphonez pas, pour ne pas encombrer les réseaux.
Laissez les lignes libres pour que les secours puissent s'organiser

Recevez avec prudence les informations ne provenant pas des autorités.